

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N°40 - 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 7 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le jeudi 2 juillet conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, GONCALVES Régine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : Agnès ANTOINE qui a donné pouvoir à Jean-Baptiste AILLAUD.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Michel DE PIETRO.
Christine CORNAND qui a donné pouvoir à Gilles SERRES.
Florent NOUVEL qui a donné pouvoir à Julien MASSE.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la séance précédente du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a été préalablement communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Après avoir en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER

